

RÉNO CEE SECTEUR PUBLIC

OFFRE COLLECTIVITÉS



CONTEXTE ET ENJEUX

UN ÉLAN DE LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE...



En France, la **loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015**, vient renforcer les politiques du climat, de l'air et de l'énergie, engagées quelques années auparavant.

C'est une loi "d'action et de mobilisation" qui engage le pays tout entier : **citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics.**

...QUI SE TRADUIT PAR UNE POLITIQUE PUBLIQUE AMBITIEUSE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La consommation énergétique des bâtiments représente **45% de la consommation énergétique en France.**

→ **1^{er} poste**, devant les transports et l'industrie !

COLLECTIVITÉS :

- Le parc tertiaire des collectivités représente **280 millions de m²**, soit **27 % du parc tertiaire national**.* La moitié en moyenne est occupée par les écoles, collèges et lycées.
- La consommation d'énergie des collectivités représente **environ 10% de la consommation totale sur leur territoire**.**



Rénover nos logements, nos bâtiments publics, nos écoles, nos hôpitaux ou nos EHPAD, c'est moins de CO2, moins de dépenses énergétiques et financières et une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens, mais c'est aussi plus d'emplois et de métiers de proximité. Pour toutes ces raisons, la rénovation énergétique sera le premier axe de notre action. »

Emmanuelle Wargon

Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du logement

LE DISPOSITIF DES CEE



UN OUTIL DE L'ÉTAT POUR LES POLITIQUES DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE...

Dans ce contexte et dans la perspective des obligations du décret tertiaire, il apparaît essentiel pour les collectivités et les territoires de s'engager dès à présent dans une **démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie**.

Pour accompagner les collectivités dans cette voie, de nombreux dispositifs se mettent en place à l'échelle européenne ou nationale.

- Parmi ceux-ci, le **dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** a été introduit en 2005 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment.

Par périodes de +/- 3 ans, l'État impose aux obligés (fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants) **d'inciter et aider les consommateurs (ménages, collectivités, entreprises, etc.) à réaliser un certain volume d'économies d'énergie**.

- Ce niveau d'obligation est matérialisé par un volume de CEE à atteindre.
- Les CEE sont comptabilisés en « kWh_{cumac} ».
- Les CEE sont à considérer, pour les collectivités, comme **un levier financier supplémentaire, au service d'un projet d'économies d'énergie**, au même titre que les subventions ou financements mis à disposition dans le cadre du plan de relance (1 Md€ dédiés aux collectivités).



LE DISPOSITIF DES CEE



...UNE AUBAINE POUR LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de ce **dispositif des CEE**, l'État a ainsi mis en place un catalogue de **fiches d'opérations standardisées**, réparties par secteur

- Pour les **bâtiments des collectivités** et notamment les collèges et lycées, de nombreux travaux de rénovation énergétique peuvent ainsi être valorisés et financés par le dispositif des CEE : isolation des combles, calorifugeage*, etc. Ce dispositif permet également de soutenir financièrement l'atteinte des objectifs du **décret tertiaire**.
- Pour les **collectivités**, ce mécanisme s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service de leurs projets de réhabilitation et de maîtrise de l'énergie au même titre que les subventions ou financements mis à disposition dans le cadre du plan de relance (1,3 Md € dédiés aux collectivités dont près de la moitié dédiée à la rénovation des collèges et lycées). Par ce dispositif, les fournisseurs d'énergie doivent, en effet, promouvoir les investissements économes en énergie, et sont ainsi susceptibles de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage**.

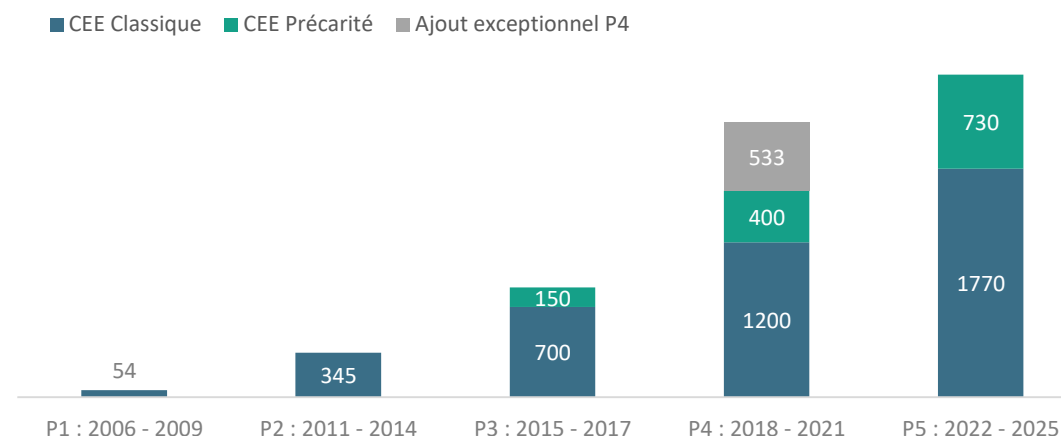
UN DISPOSITIF QUI PREND DE L'AMPLEUR

Les objectifs en CEE (obligations) sont en **forte hausse** depuis la mise en place du dispositif.

L'obligation pour la période P5 (2022-2025) est de **2 500 TWh_{cumac}**

- De nombreux dispositifs d'aides à la rénovation énergétique existent, cependant depuis 2019, c'est le **dispositif des CEE qui est devenu le plus significatif en termes d'enveloppe financière**.

OBLIGATIONS PAR PÉRIODES (en TWh_{cumac})



LE DISPOSITIF DES CEE



UN OUTIL DE L'ÉTAT POUR LES POLITIQUES DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE...

Dans ce contexte et dans la perspective des obligations du décret tertiaire, il apparaît essentiel pour les acteurs de s'engager dès à présent dans une **démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie**.

Pour accompagner les acteurs dans cette voie, de nombreux dispositifs se mettent en place à l'échelle européenne ou nationale.

- Parmi ceux-ci, le **dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** a été introduit en 2005 avec pour objectif de réaliser des économies d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment.

Par périodes de +/- 4 ans, l'État impose aux obligés (fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants) **d'inciter et aider les consommateurs (ménages, collectivités, entreprises, etc.) à réaliser un certain volume d'économies d'énergie**.

- Ce niveau d'obligation est matérialisé par un volume de CEE à atteindre.
- Les CEE sont comptabilisés en « kWh_{cumac} ».
- Les CEE sont à considérer, pour les acteurs, comme **un levier financier supplémentaire, au service d'un projet d'économies d'énergie**, au même titre que les subventions ou financements mis à disposition dans le cadre du plan de relance (1 Md€ dédiés aux collectivités).



NOTRE EXPERTISE

LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Économie d'Énergie est **expert de la rénovation énergétique et du financement des travaux grâce au dispositif des CEE** : inventaire et analyse de vos projets de travaux, accompagnement administratif et réglementaire.

Une filiale de La Poste depuis 2019 :

- **Entreprise de confiance**, relation privilégiée avec les acteurs du secteur public
- **Maillage territorial dense**
- **Assise financière indiscutable** : La Poste est actionnaire majoritaire d'Économie d'Énergie

Les + d'Économie d'Énergie :

- **Valorisation des CEE** : des montants de valorisation élevés et maîtrisés
- **Une équipe dédiée au secteur public, pour un accompagnement de bout en bout**
- **Une veille réglementaire pointue** permettant :
 - de vous proposer les meilleures opportunités pour de futurs travaux
 - l'envoi de « flashes » résumant les évolutions du dispositif

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, UNE ENTREPRISE SOLIDE ET EXPERTE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

**+ d'1,3 million
de travaux**
d'efficacité énergétique accompagnés *

**+ de 500 M€
de primes versées ***

**+ de 350
collaborateurs**
dont une équipe d'experts
dédiés au secteur public

**+ de 13 ans
d'expérience**
dans les CEE

**Statut de
déléataire P5**
accordé par l'État

**Certification
ISO 9001**

L'OFFRE RÉNO CEE SECTEUR PUBLIC



Économie d'Énergie a développé RÉNO CEE SECTEUR PUBLIC, une gamme de solutions dédiées au secteur public visant à soutenir les projets de **travaux de rénovation énergétique** du patrimoine immobilier : **accompagnement complet** par Économie d'Énergie et **financement s'appuyant sur le dispositif des CEE**.

Pour l'accompagnement des **COLLECTIVITÉS** dans leurs projets de **maîtrise de l'énergie**, nous proposons notre solution clé en main :



VALORISATION CEE DES PROJETS TRAVAUX AVEC PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE.

L'OFFRE RÉNO CEE SECTEUR PUBLIC - PRIME



VALORISATION CEE DES PROJETS TRAVAUX AVEC PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE



Prise en charge de la constitution des dossiers, de la mise en conformité des documents.

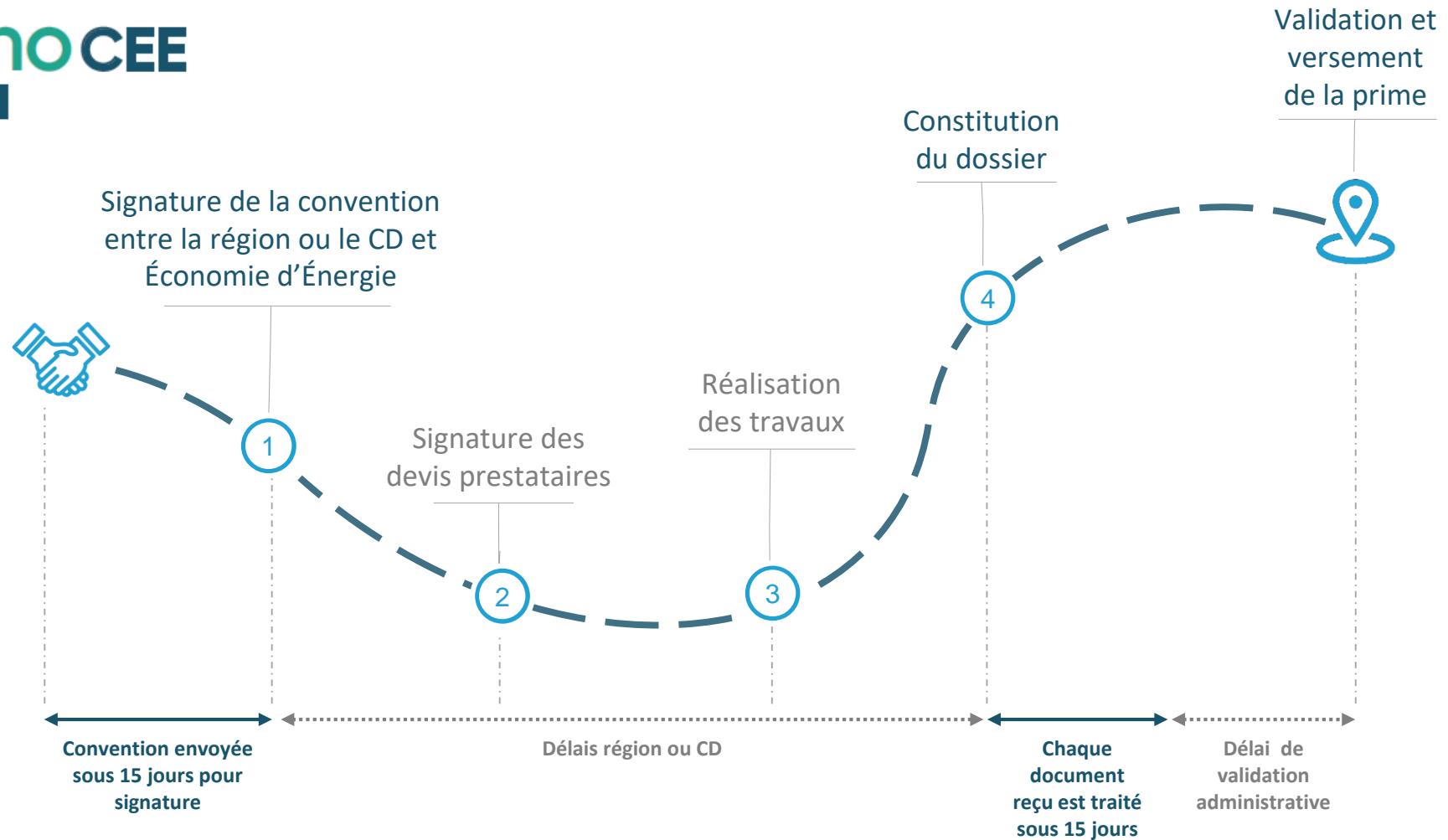


Gestion des relations avec l'administration et versement des primes.



MISE EN ŒUVRE – RÉNO CEE PRIME

PARCOURS CLIENT :



LES BÉNÉFICES & AVANTAGES

COLLECTIVITÉS, DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES :

- Un patrimoine énergivore et des travaux de rénovation énergétique coûteux.
- Un contexte réglementaire mouvant.
- Des démarches administratives complexes et chronophages.



POURQUOI CHOISIR RÉNO CEE SECTEUR PUBLIC AVEC LA POSTE ET ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ?

- ✓ **Réduction des coûts** : optimisation et sécurisation du financement de vos travaux de rénovation énergétique dans le contexte du décret tertiaire, diminution du budget énergie.
- ✓ **Valorisation de votre patrimoine immobilier** : bâtiments rénovés, meilleure étiquette énergétique.
- ✓ **Valorisation de votre image** : inscription dans une politique de maîtrise de vos consommations d'énergie, mise aux normes écologiques, plus de confort dans les locaux rénovés.
- ✓ **Gain de temps sur vos démarches liées aux CEE** : accompagnement technique et réglementaire par nos experts et prise en charge de la constitution des dossiers et des échanges avec l'administration.

MERCI

POUR VOTRE ATTENTION

Votre contact :

Mme Andréa MIGUEL

06 64 03 22 25

Andrea.miguel@laposte.fr